

Commune de Levie

N° 2024-004

Conseil Municipal - Séance du 24 Janvier 2024

Délibération N° 2024-004

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 18/01/2024

Date d'affichage : 24/01/2024

Objet de la délibération : Délibération autorisant le Maire à lancer les opérations de titrisation des biens privés et publics de la commune, en priorisant la zone d'activité de Ciniccia.

SEANCE DU 24 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-quatre janvier

A 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Étaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; de LANFRANCHI Emmanuelle ; DERUDAS Denis ; LUCIANI Maria Lisa ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; MONDOLONI Antoine, DUFOR Josée ; CUCCHI-FRESI Françoise ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; Jacques SERENI.

Était absent : Don Napoléon de PERETTI (en visioconférence),

Ont donné pouvoir : François VALLI a donné pouvoir à Jean-Marc de LANFRANCHI ; Pierre PEDINIELLI a donné pouvoir à Jacques SERENI ;

Mme Maria Lisa LUCIANI a été nommée secrétaire.

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de lancer les opérations de titrisation des biens privés et publics de la commune, en priorisant la zone d'activité de Ciniccia. En effet, titrisation permettra à la commune de clarifier sa maîtrise foncière afin de réaliser certains projets notamment sur la ZA de Ciniccia.

Les parcelles, situées sur les communes de Levie et de San Gavino di Carbini, sont les suivantes : B 574 ; B 575 ; B 725 ; B 724 ; B 578 ; B 579 ; B 580 ; E 986 ; E 987 ; E 988 ; E 991 ; E 1040 ; B 726 ; B 728 ; E 1039 ; B 727 ; B 729 ; B 730 ; B 583 ; E 989 ; B 584.

Sur la zone d'activité, cette titrisation s'accompagnera d'une redéfinition éventuelle des lots par un géomètre puis d'une convention de gestion avec la communauté de communes de l'Alta Rocca, qui dispose de la compétence du développement

économique et de la gestion des zones d'activités. La propriété des terrains restera communale.

De plus deux projets sont en cours d'avancement ; Mme Bogni avec un projet de valorisation de la laine, M. Pagni avec une usine de valorisation de la biomasse.

Le Conseil Municipal

Ouï cet exposé

Et après en avoir délibéré

Autorise le Maire à lancer les opérations de titrisation des biens privés et publics de la commune, en commençant par la zone d'activité de Ciniccia.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Alexandre de LANFRANCHI



A